

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
11 octobre 2016

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Procurations : 5  
Votes : 25

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 OCTOBRE 2016

#### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, AMAT Bruno, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick.

#### Absents excusés et représentés :

JULLIAN Madeleine a donné procuration à PACCHIONI Maryse, MIGNOT Brigitte a donné procuration à POUJOL Odile, DELILLE Nicole a donné procuration à POURTIER Yvette, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane, AUBERY Jérémy a donné procuration à AMAT Bruno.

#### Absents excusés :

LAUGE Sylviane, MISTRAL Christelle, NIETO Corinne.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires Financières

### 1.1. Indemnité versée au receveur (D)

#### Rapporteur : Marc TROUSSEL

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et des établissements publics locaux par décision de leur assemblée.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du Comptable du Trésor.

L'indemnité est calculée selon le décompte suivant :

- 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros;
- 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants ;
- 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants ;
- 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants ;
- 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants ;
- 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants ;
- 0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants ;
- 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros suivants.

Le Conseil doit autoriser l'attribution de cette indemnité à M. Pascal WIART, nouveau Receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de cette indemnité au receveur municipal.

### **1.2. Autorisation de poursuites au receveur (D)**

#### **Rapporteur : Marc TROUSSEL**

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite, étant précisé que cette autorisation permanente au comptable public n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

Il est proposé au Conseil d'accorder cette autorisation permanente à M. le Trésorier de Châteaurenard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde l'autorisation de poursuite permanente à M. le Trésorier de Châteaurenard.

### **1.3. Versement de la subvention au CCAS (D)**

#### **Rapporteur : Marc TROUSSEL**

Il est rappelé au Conseil que pour assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales, il est prévu au budget une subvention d'un montant de 13.000,00 €. Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

### **1.4. Modification du CDDA 2015-2017 (D)**

#### **Rapporteur : Max GILLES**

Il est rappelé au Conseil que la Commune a conclu avec le Conseil Départemental un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la période 2015-2017. Ce contrat prévoyait pour les tranches 2016 et 2017 la réalisation d'un parking multi-niveaux en centre-ville et la réfection des vestiaires du stade. Il a été proposé au Conseil Départemental de substituer à ces deux opérations, représentant un montant de travaux d' 1,5 million d'euros, les travaux d'aménagement du quartier du Planet pour le même montant de travaux.

Les services du Conseil Départemental ayant accepté cette substitution, il convient de modifier l'échéancier global du contrat et la tranche 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification présentée.

### **1.5. Versement d'une subvention au Comité des Fêtes (D)**

#### **Rapporteur : Marc TROUSSEL**

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Symphorien, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 2 470,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

### **1.6. Versement d'une avance exceptionnelle au SICAS (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Il est exposé au Conseil la situation de Trésorerie du SICAS, liée à son contentieux avec l'ASA de Saint-Andiol. Afin de permettre au SICAS de poursuivre son fonctionnement, il a été demandé par le Conseil d'Administration que les communes fassent une avance exceptionnelle de 10 000 €.

Le Conseil est appelé à approuver le versement de cette avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de cette avance.

## **2. Affaires Administratives**

### **2.1. Présentation du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)**

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre 2015.

Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport sera présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune seront entendus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, donne acte au Maire de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

## **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

### **3.1. Cessions de terrains**

#### **3.1.1. Avec la société Bétons Granulats Sylvestre (D)**

Rapporteur : Max GILLES

La Commune est propriétaire d'une bande de terrain située en limite de la zone artisanale des Moutouses. Les trois propriétaires riverains de cette bande de terrain ont été contactés par la Commune en vue de la cession de cette bande à leur profit.

La société Bétons Granulats Sylvestre a confirmé son accord pour l'acquisition d'une parcelle de 2 067 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété au prix de 30,00 € le m<sup>2</sup> hors frais et taxes.

Il est proposé au Conseil de valider cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente avec les acquéreurs au prix revenant à la commune de 110 520,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette cession de terrain.

#### **3.1.2. Avec la société SCI Le Gardian (D)**

Rapporteur : Max GILLES

La Commune est propriétaire d'une bande de terrain située en limite de la zone artisanale des Moutouses. Les trois propriétaires riverains de cette bande de terrain ont été contactés par la Commune en vue de la cession de cette bande à leur profit.

La société Bétons Granulats Sylvestre a confirmé son accord pour l'acquisition d'une parcelle de 3 684 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété au prix de 30,00 € le m<sup>2</sup> hors frais et taxes.  
Il est proposé au Conseil de valider cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente avec les acquéreurs au prix revenant à la commune de 62 010,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette cession de terrain.

### **3.2. Avancement de travaux/projets (I)**

#### **3.2.1. Halle Saint Paul**

Le conseil est informé du résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation de la couverture. L'entreprise retenue est la société « Espace Toiture »

#### **3.2.2. Rues du Planet**

Le conseil est informé du résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux. L'entreprise retenue est la société « ROSSI TP »

## **4. Divers**

*Madame Yvette POURTIER informe le Conseil sur la réalisation de l'opération « Brioches » qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre.*

*Elle fait également part au Conseil de sa participation à l'Assemblée Générale de la SPA de Salon de Provence.*

*Monsieur Louis ROSELLO informe le Conseil sur des cambriolages qui se sont déroulés Avenue Barbusse et sur le blocage du portillon de la résidence Van Huhl.*

*Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil sur le projet d'implantation de sujets représentants des animaux au sein du Parc des Poètes.*

*Monsieur Pierre PANCIN informe le Conseil sur la date du Téléthon le 3/12 au Parc des Poètes.*

*Monsieur André RICARD informe le Conseil sur l'entretien des chemins.*

*Madame Geneviève MARTINI demande si le dispositif « Voisins Vigilants » pourrait être étendu au quartier « Barbusse ».*

*Monsieur Michel GAVANON présente au Conseil le Plan Communal de Sauvegarde actualisé.*

*Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en cours d'élaboration fera l'objet d'une information dans l'Eyrague.*

*Monsieur Rémi GOLFETTO fait part des objectifs en termes de développement durable et des actions qui devront être entreprises.*

*Madame Christiane MISTRAL informe le Conseil sur le futur lancement de la version numérique du journal Farandole prévu le 8 novembre.*

*Elle fait également part de l'avancement de la réalisation des sculptures du parc des Poètes et de la rencontre avec le sculpteur.*

*Monsieur Bruno AMAT demande la date de la réunion publique relative aux travaux du Planet.*

*Monsieur le Maire lui répond que celle-ci est prévue le 2 novembre prochain.*

*Madame Françoise BASNEL informe le Conseil sur l'organisation de la garderie des vacances de la Toussaint.*

*Madame Sandra CHABAUD demande a quoi sont destinés les dépôts de terre sur le terrain à côté du lotissement des lavandes.*

*Monsieur le Maire répond que ces dépôts sont effectués à titre provisoire et qu'il n'y a pas de projet sur ce terrain.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES